



Legislation sur la vente de murs

Par **charlyne**, le **06/11/2008** à **18:54**

Lors de la vente d'un bien en locurance les murs d'une boulangerie, quels sont dans l'ordre les personnes prioritaires à l'achat du bien pour la meme offre financière:

- 1) le boulanger propriétaire du fonds de commerce
- 2) les voisins mitoyens
- 3) une tiers personne

ma liste est-elle correcte?

Merci d'avance de votre aide

Charlyne